

Le 1^{er} avril 2021

Madame Line Jobin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
technique de Bury par Valoris
Demande d'information de la commission datée du 31 mars 2021 (DQ8)
(Dossier 3211-23-089)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous la réponse du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la question posée le 31 mars 2021 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargée de l'audience publique du projet en titre.

Question 1 : Considérez-vous satisfaisante l'explication de l'initiateur concernant le taux de captage des biogaz de 95 % pour une cellule ouverte, mais avec un recouvrement temporaire et où un système de captage actif avec réseau de captage horizontal est présent (DA5, p. 174¹; DT1, p. 91²)? Jugez-vous qu'un autre taux de captage serait plus adéquat? Veuillez expliquer, le cas échéant.

Le MELCC considère que l'explication de l'initiateur pour le taux de captage de 95 % pour une cellule comprenant un recouvrement imperméable temporaire avec

¹ VALORIS. *Informations complémentaires à l'audience du BAPE du 15 mars 2021*, daté du 17 mars 2021, 465 pages.

² BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Consultation publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury – Première partie – Volume 1*, daté du 15 mars 2021, 169 pages.

géomembrane, étendu sur toute la cellule en exploitation, à l'exception de la zone de travail active, est satisfaisante.

Néanmoins, pour la phase d'acceptabilité environnementale du projet, le MELCC précisera à l'initiateur les renseignements que celui-ci devra fournir à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie lors de son éventuelle demande d'autorisation ministérielle. En effet, la durée prévue d'une zone de travail ouverte de 20 000 m² à un emplacement donné ainsi que le déroulement des activités de déplacement de la zone de travail au travers du reste de la cellule munie d'un recouvrement imperméable temporaire devront être précisés.

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec M. Nicolas Tremblay de la Direction adjointe du 3RV-E.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Original signé

Karine Lessard, M. Env.
Porte-parole et chargée de projet
Ministère de l'Environnement et de
la Lutte contre les changements climatiques